

Commune de Coulonges sur l'Autize  
 4, place du château - BP 50018  
 79160 Coulonges sur l'Autize

Tél.:05 49 06 10 72

Fax: 05 49 06 13 26

E-mail: secretariat@coulongessurlautize.com

**Salle des Fêtes**  
**Espace Colonica**

Tarifs de location Année 2020

Types de manifestations	Nombre de jours	Commune	Hors commune
<b><u>1/-L'ensemble de la salle avec le bar, les cuisines et le préau.</u></b>			
-Pour toutes manifestations autres que celles énumérées ci-dessous	1 jour	365 €	520 €
	2 jours	450 €	650 €
-Pour manifestations professionnelles et congrès	1 jour	420 €	580 €
	2 jours	520 €	725 €
-Pour mariages ou manifestations privées	1 jour	320 €	440 €
	2 jours	400 €	550 €
<b><u>2/-La salle avec le bar et le préau (sans les cuisines)</u></b>			
-Pour toutes manifestations autres que celles énumérées ci-dessous	1 jour	335 €	470 €
	2 jours	420 €	600 €
-Pour manifestations professionnelles et congrès.	1 jour	390 €	545 €
	2 jours	495 €	700€
-Pour mariages ou manifestations privées.	1 jour	285 €	385 €
	2 jours	365 €	520€
<b><u>3/-Le Bar avec les cuisines et le préau</u></b>			
(chaises et tables mises à disposition par la municipalité à préciser)	1 jour	160 €	220 €
	2 jours	200 €	280 €

<b><u>4/-Le Bar et le préau (sans les cuisines)</u></b> (chaises et tables mises à disposition par la municipalité à préciser)	1 jour	110 €	150 €
	2 jours	135 €	185 €

<b><u>5/- Cas particuliers-spectacles-théâtres-concerts.</u></b>	Sur devis	A l'appréciation du Conseil Municipal	
<b><u>- Dépenses annexes</u></b>  <b><u>-Mise en place et rangement</u></b> des tables et des chaises <b><u>par le personnel Communal</u></b> (Postes 1-2 et 5)		260 €	
<b><u>-Forfait charges</u></b> Dans les cas particuliers de mise à disposition sur devis (Poste n°5) <b><u>Été</u></b> (1er Mai au 30 Septembre) <b><u>Hiver</u></b> (1er Octobre au 30 Avril)		60 € 120 €	
<b><u>-Forfait de nettoyage</u></b>  lorsque le ménage est assuré par les employés communaux (Postes 1-2-3-4 et 5)		250 €	
<b><u>-Forfait son et lumières</u></b> lorsque l'installation du son et des lumières se fait par le Régisseur		250 €	
<b><u>- Mise à disposition la veille du 1er jour de location à partir de 13h30</u></b> (mariages par exemple)		+10% du tarif Journalier ( du 1er jour)	

**CAUTION**

Pour chaque location, une caution de 1000 € sera exigée et reversée au "preneur" au moment de la restitution des clés et après l'état des lieux.

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Dans tous les cas, une attestation d'assurance de Responsabilité Civile sera exigée au moment de la signature du contrat de location.